

Les archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire : le PAJEP a déjà quinze ans !

Marie-Andrée Corcuff

Citer ce document / Cite this document :

Corcuff Marie-Andrée. Les archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire : le PAJEP a déjà quinze ans !. In: La Gazette des archives, n°235, 2014. Archives des jeunesses, jeunesses des archives. pp. 117-128;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_235_3_5150

Document généré le 15/03/2017

Les archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire : le PAJEP a déjà quinze ans !

Marie-Andrée CORCUFF

Introduction

Les archives rassemblées au sein du PAJEP sont essentielles pour tout chercheur qui se penche sur l'histoire de la jeunesse depuis la fin du XIX^e siècle. En effet, s'agissant d'un secteur où les pouvoirs publics ont traditionnellement laissé aux acteurs privés le rôle de proximité et souvent l'initiative, les archives privées produites par des associations et des personnes physiques ayant œuvré dans le champ de l'accompagnement de la jeunesse et/ou de l'éducation populaire, sont déterminantes pour aider à combler la sécheresse, voire les silences des archives publiques sur le sujet.

Dès le début des années quatre-vingt-dix, des militants associatifs et des chercheurs, animés par une conscience aiguë de l'extrême fragilité de ces archives, que leur statut et leur dispersion mettaient en grand danger de disparition silencieuse, se mobilisent pour leur sauvegarde. Leur force de persuasion conjuguée à celle de quelques associations détentrices d'archives du secteur et d'archivistes sensibilisés à cet enjeu rencontre un écho facilitateur auprès des ministères et collectivité de tutelle.

Le 14 juin 1999, une convention de partenariat peut ainsi être signée entre le ministère de la Jeunesse et des Sports (direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative), le ministère de la Culture et de la Communication (direction des Archives de France), le conseil général du Val-de-Marne (Archives départementales) et l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (ADAJEP). Cette

convention constitue l'acte de naissance du Pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP), qui se dote dès sa création d'une structure de pilotage scientifique, d'un centre de conservation, de moyens matériels et humains destinés à en garantir le fonctionnement pérenne. Quinze ans plus tard, après une longue période d'inquiétude et d'incertitude liée à la saturation des locaux de conservation, l'épopée du PAJEP franchit une nouvelle étape, décisive pour son développement et son épanouissement : les Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine, et les Archives nationales du monde du travail à Roubaix font leur entrée dans le partenariat des premiers fondateurs.

Coup de projecteur sur les années fondatrices

Quelques rappels d'historiographie

La Gazette des archives a déjà ouvert ses rubriques à la présentation du partenariat avec le PAJEP : en 2005, dans le cadre de la livraison consacrée à la thématique « Centres et réseaux d'archives », Valérie Brousselle, directrice des Archives départementales du Val-de-Marne, et Stéphanie Rivoire, archiviste en charge des archives privées et notamment des fonds du PAJEP, évoquent les principaux jalons de sa création et brossent une description claire et exhaustive de ses enjeux et de ses méthodes, en plaçant dans une dimension prospective les éléments significatifs du premier bilan ainsi esquissé¹.

En 2007, le ministère de la Culture et de la Communication braque aussi le projecteur sur le PAJEP dans les pages d'actualité de sa revue *Culture et recherche* en confiant à un historien, Loïc Vadelorge, et aux deux archivistes de terrain du PAJEP, Stéphanie Rivoire, pour les Archives du Val-de-Marne, et Gaëtan Sourice, pour le FONJEP, la rédaction d'un article sur la confluence des champs traversés par le PAJEP².

¹ BROUSSELLE (Valérie) et RIVOIRE (Stéphanie), « Le pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) », *La Gazette des archives*, n° 197, « Centres et réseaux d'archives » (2005-1), Paris, Association des archivistes français, p. 45-55.

² RIVOIRE (Stéphanie), SOURICE (Gaëtan) et VADELORGE (Loïc), « Le pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, (PAJEP) », *Culture et recherche*, n° 111, printemps 2007, p. 2-4.

La même année, en octobre 2007, paraît le premier numéro du bulletin de l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire, *Adajep infos*, initialement destiné aux adhérents de l'association et aux membres du conseil scientifique. Ce périodique, dont le numéro 12 est sorti en juillet 2014, diffuse une information de première main sur les actualités du PAJEP ; il mérite d'être connu de tout chercheur impliqué dans l'histoire de la jeunesse, de l'éducation, des mouvements d'éducation populaire ou plus largement intéressé par l'évolution de la société française au XX^e siècle. Avec le guide des sources et la rubrique du site Internet des Archives départementales du Val-de-Marne consacrée au PAJEP, *Adajep Infos* est l'une des trois sources d'orientation sur les fonds du PAJEP.

En 2010, la publication des actes du premier colloque consacré deux ans plus tôt par le PAJEP aux cadres de jeunesse et d'éducation populaire¹ dresse également un historique du partenariat et fait la part belle aux perspectives de valorisation qu'il ouvre, notamment dans la préface que lui donne Jean-Noël Luc, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Sorbonne et président du conseil scientifique.

Les années d'avant le PAJEP

En 1993, des militants associatifs et des chercheurs en sciences humaines du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle – parmi lesquels il faut citer Jean-Paul Egret, directeur de la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture d'Île-de-France, et Françoise Têtard, historienne, ingénieur au CNRS – créent l'association Mémoires et racines de l'éducation populaire et de la cogestion, en lui donnant pour vocation de rassembler, d'archiver, d'exploiter et de diffuser documents et témoignages sur l'histoire des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

En 1996, ces préoccupations sont plus largement diffusées au cours d'un colloque tenu sous l'égide du ministère de la Jeunesse et des Sports en Avignon, sur le thème de l'éducation populaire et de la culture².

¹ BARRIOLADE (Denise), BROUSSELLE (Valérie), EGRET (Jean-Paul), TETARD (Françoise), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire, 1918-1971*, Paris, La Documentation française, 2010.

² Intervention de Françoise Têtard au colloque d'Avignon, « L'éducation populaire ou la culture en actions. Les stages de réalisation, 50 ans d'aventure artistique », *Documents de l'INJEP*, hors-série n° 5, septembre 1997, p. 138-146.

Durant l'été 1997, dans le Val-de-Marne, se tient la première réunion exploratoire entre chercheurs, responsables associatifs et les Archives départementales, au sujet de la faisabilité d'un centre de conservation et de recherche des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire. Plusieurs pistes aussitôt abandonnées qu'esquissées pointent déjà en direction des Archives nationales. Faute de solution immédiate et dans une perspective de sauvetage d'urgence, le conseil général du Val-de-Marne prend une délibération le 23 février 1998, acceptant le dépôt de quatre fonds d'archives en danger, ceux de la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture Île-de-France, de la Fédération des centres sociaux et socio-culturels de France, de la Fédération des centres sociaux d'Île-de-France et de la résidence sociale de Levallois-Perret (ce dernier a fait l'objet depuis lors d'un transfert aux Archives départementales des Hauts-de-Seine), totalisant quelque cent vingt mètres linéaires. Ces fonds constituent en fait le point de départ des archives du PAJEP, que rejoindra dès 2001 le premier dépôt des Centres d'entraide aux méthodes de l'éducation active (CEMEA).

La convention de 1999 et le rôle des partenaires

Le 14 juin 1999, une convention de partenariat est signée, véritable acte de naissance du PAJEP, par laquelle les Archives départementales du Val-de-Marne deviennent tête de réseau nationale pour les archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Les apports des quatre partenaires sont destinés à couvrir l'ensemble des besoins nécessaires à la pérennisation de l'activité : le ministère de la Jeunesse et des Sports prend en charge le financement d'une partie des opérations menées par le PAJEP ; il affecte en particulier des crédits à la collecte et au travail de repérage, de sélection et de préparation en amont de l'entrée des fonds, soit un poste d'archiviste et le budget de financement de vacations ciblées ; la gestion de ces crédits est confiée au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

L'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (ADAJEP), qui s'est constituée peu de temps auparavant, anime le réseau des déposants potentiels et met au service du pôle de conservation son savoir-faire et sa connaissance unique du maillage protéiforme du secteur. À partir de 2006, l'ADAJEP organise des journées de sensibilisation dans toute la France et lance en 2007 le bulletin *Adajep Infos*. Elle joue un rôle essentiel dans l'acculturation mutuelle entre les différents réseaux en présence.

Le ministère de la Culture et de la Communication, via la direction des Archives de France (que la révision générale des politiques publiques transforme en 2009 en Service interministériel des Archives de France), joue deux rôles : elle garantit la fiabilité des méthodes, des traitements et des outils mis en œuvre pour la préservation des fonds collectés et associe le réseau des archives publiques relevant de la culture, qui va pouvoir assurer une vigilance de proximité sur les archives privées estampillées « jeunesse et éducation populaire ».

Le conseil général du Val-de-Marne, quant à lui, offre des espaces dédiés (1,2 km) au sein des Archives départementales, qui deviennent l'équipement chargé de l'accueil, du classement et de la valorisation des fonds de portée nationale et des archives des structures régionales franciliennes et jouent le rôle de tête de réseau du programme de collecte. La mobilisation en termes de personnel s'établit autour de deux « équivalent-temps-plein » durant toute la période considérée (2000-2014). Les fonds accueillis entrent sous forme de dépôt contractualisé entre le déposant et le conseil général.

L'essentiel restait à construire : faire prendre la greffe entre les partenaires, inventer la méthode de travail partenarial, affronter et surmonter les obstacles qui n'allaient pas manquer. En dépit de la faiblesse juridique du dispositif, une simple convention, les atouts que le PAJEP avait en main (diversité, volontarisme, inventivité et solidarité entre les partenaires) lui ont permis de remporter la gageure.

La construction d'une méthode, d'un réseau, d'un programme scientifique (2000-2007)

La méthode

La mise en commun des objectifs, des méthodes et des pratiques de chacun des partenaires aboutit à la mise en place d'un mode de fonctionnement original et fécond, qui emprunte d'ailleurs beaucoup aux méthodes de l'éducation populaire, sorte de réflexion-action où les allers-retours entre la théorie des uns et l'expérimentation des autres – et vice-versa – sont constants.

Dès le démarrage, le PAJEP se dote de deux structures, l'une de pilotage, la seconde de travail, qui vont prouver leur pertinence et leur efficacité tout au

long des quinze années : le comité scientifique et la commission d'entrée des fonds. Le comité scientifique réserve une place de choix à un cinquième partenaire, non signataire de la convention, la recherche. Composé de représentants des quatre partenaires, du comité d'histoire du ministère de la Culture et de chercheurs, il est présidé par Jean-Noël Luc, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Sorbonne. Il est « chargé d'en suivre le fonctionnement et d'être le garant déontologique de la conservation et de la communication des documents [...] Le conseil donne son avis sur la collecte des sources et oriente les activités de valorisation des fonds et des travaux qu'ils permettent »¹.

La commission d'entrée des fonds qui en émane a pour rôle de préparer les décisions de collecte à partir des contacts, analyses, visites, diagnostics et rapports réalisés par l'archiviste. Elle vérifie deux éléments, elle confirme le statut privé du fonds et détermine la destination la plus adaptée pour le dépôt : Archives départementales du Val-de-Marne pour les fonds d'intérêt national ou régional francilien, ou autre service d'archives territorial pour les fonds d'intérêt local. Les critères d'admission s'affinent au fur et à mesure que le champ s'élargit et que la collection se constitue. La méthode de préparation des dépôts, en amont de l'entrée, emprunte beaucoup à la gestion des archives administratives : pré-classement dans l'association sous la houlette de l'archiviste Gaëtan Sourice, établissement préalable d'un bordereau vérifié et révisé avant l'entrée aux archives. Chaque difficulté non résolue par la commission d'entrée des fonds est soumise au comité scientifique.

La collecte et la mise en place des conditions d'éligibilité au Pajep ont suscité bien des débats professionnels autour des questions fondamentales de statut, de sélection et de critères. Je renvoie à l'article de Valérie Brousselle et de Stéphanie Rivoire² qui les détaille, pour n'en retenir ici que le bilan : la méthode s'est construite et éprouvée en marchant, sur le long terme et de façon partenariale. Elle a été portée par l'ambition de parvenir à un système partagé, qui soit valide du point de vue de l'archiviste, des déposants et des chercheurs, s'élaborant par des ajustements successifs validés au fur et à mesure de la confrontation avec une nouvelle problématique. Les questions de méthode relatives au traitement et au programme de classement des archives sur support papier ont été résolues au bout de quelques années et n'ont plus fait débat à partir de 2007. En revanche, la gestion raisonnée des archives audiovisuelles et

¹ Premier dépliant de présentation du PAJEP, juin 2000, Archives départementales du Val-de-Marne, 3386 W 7.

² BROUSSELLE (Valérie) et RIVOIRE (Stéphanie), *op. cit.*

l'apurement de l'arriéré considérable de traitement dans ce domaine n'ont pu suivre au même rythme. Ils font partie des enjeux techniques et archivistiques encore à atteindre, même si la valorisation importante qui en est faite, notamment à travers la rubrique mise en ligne sur le site Internet des Archives du Val-de-Marne en 2011, « Le film du mois »¹, peut laisser penser le contraire. Dans ce vaste chantier en cours, la méthode récemment appliquée aux archives audiovisuelles des CEMEA a permis de dégager des pistes intéressantes susceptibles d'être modélisées pour d'autres fonds.

Le programme scientifique d'un réseau de réseaux

Comme on l'a vu plus haut, quatre, voire cinq réseaux, s'entrecroisent au sein du PAJEP : les archives publiques, les associations de déposants, les laboratoires universitaires, les nombreux réseaux jeunesse, sports et éducation populaire, emblématiques du syncrétisme entre action publique et militantisme associatif, auxquels il faut ajouter le réseau des partenaires locaux val-de-marnais². À l'heure de la constitution et de l'organisation du pôle, l'imbrication de ces réseaux a représenté une difficulté majeure pour le recensement, la recherche et l'atteinte des acteurs et des fonds. Mais, à partir du moment où les archives collectées ont commencé à prendre la forme d'une collection raisonnée, s'appuyant sur un guide archivistique détaillé, elles constituent pour l'ouverture de nouveaux territoires de recherche une aubaine pleine de promesses, dont les fruits permettent déjà de belles récoltes³.

Si aucun laboratoire de recherche n'a été signataire de la convention, en revanche, l'objectif de valorisation des archives par la recherche a été assigné au pôle de conservation dès le départ. L'élaboration d'un guide des sources et d'un site Internet font partie des projets prioritaires pour le pôle afin de diffuser le plus largement possible une information contrôlée et exhaustive sur les sources réunies, quel que soit leur lieu de conservation. La méthodologie et les outils préparatoires en sont conçus très tôt puisque, dès 2002, le comité scientifique se penche sur l'examen des prototypes élaborés par Stéphanie

¹ www.archives.cg94.fr/pajep

² Parmi lesquels, l'association Itinéraires et histoire ouvrière en Val-de-Marne, éditrice du dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, *Le Maitron*, ou encore l'Institut d'histoire sociale du Val-de-Marne.

³ Voir la thèse de Geneviève VANNINI, *Les CEMEA et leur action en Europe et en Afrique de 1937 à la fin du XX^e siècle, une contribution originale à la diffusion de l'éducation nouvelle*, sous la direction de Jean-Noël Luc, soutenue le 22 mai 2013, avec mention très honorable et les félicitations du jury, en cours de publication.

Rivoire et Gaëtan Sourice. Une impulsion déterminante est donnée en 2004 par le lancement d'une enquête nationale sur les fonds susceptibles de rejoindre le PAJEP. L'enquête vise deux objectifs : l'un de gestion (il s'agit d'estimer le métrage linéaire qui serait nécessaire pour conserver les fonds « Jeunesse et éducation populaire » non encore déposés) et l'autre scientifique, s'agissant alors de rassembler les matériaux constitutifs de base pour servir à l'élaboration du guide des sources projeté, dont la version électronique est mise en ligne en 2012.

Des fiches thématiques y présentent notamment de façon normalisée les « familles » répertoriées, chaque fiche étant munie d'une introduction historique, d'une bibliographie indicative et de la liste des notices signalétiques des fonds concernés. Elles dessinent ainsi une cartographie des gisements d'archives de jeunesse et d'éducation populaire qui ont été recensés et localisés en tant que fonds sauvegardés et potentiellement accessibles aux chercheurs.

Un programme ambitieux de colloques et de journées d'études est conçu dès l'origine sous l'égide du comité scientifique. Ces manifestations ont pour objectif et pour résultat de diffuser en dehors des réseaux propres aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et, en premier lieu, auprès des réseaux de chercheurs, les potentialités recelées par ces archives inédites et mal connues. Deux publications ont suivi la tenue des deux colloques consacrés aux cadres de jeunesse et d'éducation populaire pour le premier et à l'éducation nouvelle pour le second¹. Elles ont aussi pour vertu de convaincre les détenteurs d'archives de l'intérêt historique des documents qu'ils conservent et de les amener, parfois, à en envisager le dépôt et à le concrétiser.

La marche vers un élargissement du PAJEP

Mission de Christine Pétillat en 2008 et entrée des Archives nationales dans le partenariat en 2013

Dès 2004, l'enquête évoquée plus haut montre l'ampleur de la collecte encore à réaliser, soit trois kilomètres linéaires, alors que les fonds rassemblés à Créteil occupent déjà près de 80 % de l'espace dévolu par le conseil général

¹ BARRIOLADE (Denise), BROUSSELLE (Valérie), EGRET (Jean-Paul) et TETARD (Françoise), *op. cit.* et BESSE (Laurent), GUTTIEREZ (Laurent) et PROST (Antoine), *Réformer l'école, l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2012.

du Val-de-Marne. C'est dans ce contexte que se met en place la méthode de collecte raisonnée et maîtrisée des archives du PAJEP, qui ne peut être la seule solution à la saturation des locaux. En 2008, le comité scientifique du Pajep confie à Christine Pétilat, alors chef de l'Inspection générale des Archives de France, une mission exploratoire sur un élargissement potentiel du partenariat, pour dégager des solutions pérennes de conservation. Le rapport de la mission esquisse un certain nombre d'orientations et de préconisations. Ce faisant, il confirme la délimitation du champ couvert par les associations de jeunesse et d'éducation populaire et l'identification « d'une quarantaine de familles : scoutisme, plein air hors scoutisme, formation permanente et métiers de l'animation, mouvements liés à des partis politiques, associations socio-culturelles, etc. ». Il confirme aussi les souhaits exprimés par le Val-de-Marne que soient conservées aux Archives départementales les archives ayant fait l'objet d'importants travaux de classement, de reconditionnement, de traitement et de valorisation, notamment pour ce qui concerne les archives audiovisuelles, ainsi que les fonds d'associations ayant un lien fort avec le département, notamment en termes d'action et de valorisation culturelles.

« Resterait en Val-de-Marne : les associations intervenant dans la formation de personnel (dont l'Institut de formation des animateurs de collectivité qui a son siège à Nogent-sur-Marne) ; celles gravitant autour des Francas ; celles agissant dans le domaine des Maisons des jeunes et de la culture ; celles oeuvrant dans les activités sportives et de plein air (notamment l'association Au fil de l'eau) ; celles issues du CEMEA ; celles actives en matière de chant, musique et danse ; celles touchant aux oeuvres péri et post-scolaires (dont Jeunesse au plein air) ; celles de la sphère de Peuple et culture ; celles du mouvement scout.

À l'inverse, seraient restitués au bénéfice du prochain partenaire les fonds collectés par le Val-de-Marne appartenant aux familles Activités scientifiques et techniques ; Animation, loisirs familiaux, action sociale ; Auberges de jeunesse ; Centres sociaux ; Chantiers de travaux ; Coordination d'associations ; Formation sociale, économique et politique ; Foyers de jeunes travailleurs ; Ligue de l'enseignement ; Mouvements de jeunesse à caractère politique ; Mouvements d'objecteurs ; Mouvements protestants »¹.

Le rapport se poursuit par l'analyse des perspectives envisagées pour le choix d'un futur partenaire et s'arrête sur les avantages qu'offrirait le nouveau site francilien des Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, dont le chantier de construction est alors en voie d'achèvement :

« Les fonds du PAJEP se trouveraient là consultables en parfaite complémentarité avec les archives publiques du domaine. En effet, les documents produits par les départements ministériels impliqués dans les politiques de jeunesse et d'éducation

¹ Rapport de mission de Christine Pétilat, octobre 2010.

populaire, à savoir ceux des ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation, de la Culture ou même des Affaires sociales et du Tourisme, sont destinés à être concentrés à cet endroit, tant pour l'entre-deux-guerres que pour la période de Vichy ou celle postérieure à la Libération. De plus, ils y rejoindraient d'autres fonds d'associations (Mouvement de la jeunesse rurale, Fédération unie des auberges de jeunesse) ou de personnalités (Henri Wallon, Joffre Dumazedier), apparentés à cette thématique, qui ont été collectés par les Archives nationales avant - ou même après - la création du PAJEP »¹.

Les principes selon lesquels va s'opérer l'élargissement du pôle de conservation doivent permettre la poursuite de la collecte par chacun des partenaires selon des axes définis. Il ne s'agit pas de transformer les dépôts effectués à Créteil en fonds fermés, en transférant la collecte au nouveaux partenaire, mais bien d'opérer une répartition des fonds par familles d'associations. C'est dans ce sens que les Archives nationales acceptent le principe de rejoindre le PAJEP et d'entamer avec leurs futurs partenaires un fructueux dialogue préliminaire, jusqu'à la signature effective de la convention en 2013. Le PAJEP associe désormais six partenaires, les Archives nationales du monde du travail à Roubaix l'ayant également rejoint.

Les débuts de la mise en œuvre

Le nouveau travail partenarial de terrain qui s'est engagé dès 2012 a permis de préparer la mise en œuvre des dispositions induites par la future convention. Il s'est agi pour les Archives nationales, et notamment pour le Département éducation, culture, affaires sociales (DECAS) qui s'est engagé avec enthousiasme dans l'aventure alors même qu'il venait de s'installer sur le site de Pierrefitte, de s'approprier la structure des fonds du PAJEP et les outils de description déjà réalisés. Le DECAS participe à la fois aux réflexions de fond sur la répartition des familles d'associations entre les deux sites de conservation, mais s'implique aussi bien dans les réunions de la commission de répartition des fonds, que dans la préparation intellectuelle des propositions de répartition ou dans la formalisation de la complémentarité entre les archives publiques conservées aux Archives nationales et les archives associatives « jeunesse et éducation populaire » qui vont les rejoindre physiquement.

La manière dont se réalise le transfert, tout comme le travail partenarial qui s'est engagé, viennent confirmer la pertinence du dispositif préconisé en 2010. En février 2014, trente-cinq fonds sont transférés depuis les Archives départementales du Val-de-Marne vers le site de Pierrefitte-sur-Seine, soit

¹ Rapport de mission de Christine Pétilat, octobre 2010.

quatre cent vingt et un mètres linéaires totalisant quatre mille cent quatre-vingt-dix boîtes. Le plan de répartition observé est conforme aux préconisations du rapport de Christine Pétilat. Les fonds qui rejoignent ainsi les Archives nationales concernent essentiellement les archives des associations liées à l'éducation périscolaire, à la formation, à l'aide à l'insertion sociale et à l'éducation populaire agissant dans le champ de la recherche scientifique.

Grâce à ce dispositif, chacun des deux sites peut poursuivre ou entamer une politique de collecte raisonnée en direction des associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui soit cohérente à la fois avec ses objectifs propres, mais surtout avec les objectifs assignés au PAJEP par les déposants réunis au sein de l'ADAJEP et avec les intérêts des chercheurs de toutes disciplines. En effet, les archives privées « jeunesse et éducation populaire » d'intérêt national, complémentaires des archives d'associations d'ampleur nationale déjà collectées par les Archives nationales et les archives publiques des administrations centrales de l'État du secteur, vont trouver une nouvelle visibilité notamment vis-à-vis de la recherche universitaire et scientifique.

La journée d'études organisée le 14 novembre 2013 pour solenniser la conclusion du nouveau partenariat a confirmé avec éclat la pertinence du dispositif. Accueillie à l'auditorium du site de Pierrefitte, elle a rassemblé plus de 120 participants et attiré un public étudiant issu notamment des universités de Paris VIII et Paris XIII et des instituts universitaires de technologie.

Parallèlement la commission d'entrée des fonds prend ses premières décisions de collecte à destination des Archives nationales, concernant par exemple l'Association des anciens élèves de l'École des Roches et du Collège de Normandie, dont les archives, une fois pré-classées feront l'objet d'un dépôt aux Archives nationales.

Les archives de la Fédération française des clubs Unesco entrent également aux Archives nationales par le biais du PAJEP. Créés dans les années cinquante en lien avec l'Unesco, ayant compté jusqu'à deux cents structures réparties dans toute la France, ils s'étaient donné pour vocation de faire entrer dans les établissements scolaires la sensibilisation à la coopération internationale, l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation au développement¹.

¹ ANGOT (Marie-Claude), « Les archives des clubs Unesco entrent aux Archives nationales », *ADAJEP Infos*, n° 12, juillet 2014, p. 5.

Conclusion

Avec l'inscription des Archives nationales dans le partenariat, un nouveau souffle anime aujourd'hui la collecte, la conservation, la valorisation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Les menaces qui avaient pesé sur la sauvegarde de ces archives semblent aujourd'hui s'estomper, les nouveaux enjeux qui s'offrent désormais à elles concernent leur visibilité auprès de la communauté des chercheurs, non seulement auprès des historiens qui ont su s'en emparer dès le début et ont été avec militants associatifs et archivistes à l'origine de la mobilisation pour leur sauvegarde, mais aussi dans les autres champs des sciences humaines, voire dans la formation des animateurs, des professionnels de l'action sanitaire et sociale, de l'éducation spécialisée, attachée à l'inscription de ses actions dans une dimension historique. Sans doute le colloque organisé par l'université de Lille en juin 2015 et consacré à l'histoire de l'éducation populaire viendra-t-il apporter la confirmation que le PAJEP a désormais quitté l'âge de raison pour aborder les années de la maturité.

Marie-Andrée CORCUFF
Directrice des Archives départementales du Val-de-Marne
marie-andree.corcuff@valdemarne.fr